



# BULLETIN DE SOUSCRIPTION SIMPLIFIÉE

## Pack G.R.E.EN.

### Etablissements de soins

Formulaire à retourner par mail à  
agence.republique@axa.fr

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROPOSANT

Raison sociale et statut juridique : ..... SIRET : 

--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse du siège : .....

Chiffre d'affaires : ..... (année .....) **N° Client AXA** : .....

Activité : ..... Code NAF : .....

#### ACTIVITÉS À GARANTIR

Le contrat garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires des risques environnementaux résultant de ses activités, et de la mise en œuvre des moyens humains et matériels suivant :

- **Exploitation de sites, dans la limite de 5 sites au maximum :**

Société	Adresse du site	Activité	Code NAF

- **Prestations d'études et de travaux**
- **Transport**
- **Fourniture/livraison de produits**

#### DÉCLARATIONS DU PROPOSANT

**Le proposant déclare :**

- ne pas avoir connaissance de **fait susceptible de mettre en jeu les garanties** à la date de souscription
- que les établissements de soins ont tous une activité relevant des catégories suivantes : hôpital, clinique, maternité, maison de santé, dispensaire, établissement psychiatrique, maison de retraite, résidence d'accueil de personnes âgées, établissement de soins de suite et de rééducation ou établissement thermal
- **qu'aucun des sites à assurer** ne fait l'objet d'une procédure collective (Redressement / liquidation judiciaire)

**Le proposant certifie exactes les déclarations ci-dessus et remplit ainsi les conditions de cette offre simplifiée ?**  OUI  NON

Dans le cas contraire ce bulletin ne peut être utilisé. Contactez votre intermédiaire pour bénéficier d'une approche personnalisée.

## OPTIONS DE GARANTIE

Les montants de garanties ci-après sont donnés par sinistre et pour l'ensemble des sinistres réglé au titre d'une même année d'assurance. Les garanties s'exerceront conformément aux termes et limites stipulées dans les Conditions Générales Pack GREEN (références 963791 01 2012) jointes à la présente offre.

	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
<b>ENGAGEMENT ANNUEL MAXIMUM DE L'ASSUREUR</b>	<b>250 000 €</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT (ART. 2.1 DES CG)</b>			
<b>Tous dommages confondus</b> .....	<b>250 000 €</b>	<b>750 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
- dont dommages matériels et immatériels, y compris frais d'urgence .....	250 000 €	400 000 €	800 000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés (Art. 2.1.2.2 et 2.1.2.3 des CG), pour l'ensemble des dommages .....	250 000 €	250 000 €	250 000 €
<b>PERTES PÉCUNIAIRES (ART. 2.2 DES CG)</b>			
<b>Tous frais confondus</b> .....	<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
- dont Responsabilité environnementale (Art. 2.2.1 des CG)			
- dont Frais de dépollution sols et eaux (Art. 2.2.2 des CG)			
- dont Frais de décontamination des biens mobiliers et immo. (Art. 2.2.3 des CG)			
- dont Frais engagés en cas de pollution subie (Art. 2.2.4 des CG)			
- dont Frais de recherche (Art. 2.2.5 des CG)			
- dont Frais d'élimination des déchets (Art. 2.2.6 des CG)			

### FRANCHISES ET SEUIL D'INTERVENTION

Le seuil d'intervention de la garantie Recours est fixé à **1 500 €**.

La franchise par sinistre appliquée aux garanties de RC Atteinte à l'Environnement et de Pertes Pécuniaires est fixée à **3 000 €**.

## COTISATION

COTISATIONS ANNUELLES TTC	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
• Maison de santé / Dispensaire / Etablissement psychiatrique / Etablissement de soins de suite et de rééducation / Maison de retraite / Résidence d'accueil .....	350 €	550 €	770 €
* Etablissement thermal .....	850 €	1 300 €	1 800 €
* Hôpital / Clinique / Maternité			
- CA <sup>1</sup> ≤ 10 000 000 € .....	650 €	1 000 €	1 400 €
- 10 000 000 € < CA <sup>1</sup> ≤ 30 000 000 € .....	1 300 €	2 000 €	2 800 €
- CA <sup>1</sup> > 30 000 000 € .....	1 650 €	3 500 €	4 900 €

<sup>1</sup> CA = dernier Chiffre d'Affaires connu

Limite de validité de la tarification : 31 décembre 2014. Les cotisations ci-dessus sont forfaitaires et annuelles. Elles sont indiquées TTC. Le fractionnement de la cotisation annuelle donne lieu à perception de frais supplémentaires (60,00 € TTC par quittance).

## MENTIONS LÉGALES

Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances ;

Que les destinataires des données personnelles me concernant pourront être d'une part, et en vertu d'une autorisation de la Commission nationale de l'Informatique et libertés, les collaborateurs, tant en France qu'au Maroc, de l'assureur responsable du traitement dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution des contrats d'assurances et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous-traitants missionnés ;

Que mes données peuvent être utilisées dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient ;

Que je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex, pour toute information me concernant ;

Que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et les actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale auxquelles je peux m'opposer en cochant la case ci-contre .

**En cochant la case ci-contre, le proposant déclare souscrire :**

**Fractionnement de la cotisation :**

**Pour l'option choisie, la cotisation forfaitaire annuelle est de :**

**Date d'effet souhaitée :**

OPTION 1     OPTION 2     OPTION 3

ANNUEL     SEMESTRIEL (+ 60,00 € TTC)

€ TTC

**Date d'échéance souhaitée :**

Fait à .....

le

Cachet, signature et fonction du représentant du proposant précédé de la mention « lu et approuvé »